DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 17 JUIN 2021

Délibération n° 2021.06.101.B

La Fabrique à
Entreprendre :
attribution d'une
subvention à L'ADIE,
IFCG et BGE dans le
cadre des actions de
la Fabrique

LE DIX SEPT JUIN DEUX MILLE VINGT ET UN à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 11 juin 2021

Secrétaire de séance : François NEBOUT

Membres présents:

Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Véronique DE MAILLARD, Gérard DESAPHY, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Pascal MONIER à Hassane ZIAT, Vincent YOU à Véronique DE MAILLARD

Excusé(s):

Michel BUISSON, Gérard DEZIER, Michel GERMANEAU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 JUIN 2021

DELIBERATION N° 2021.06.101.B

ECONOMIE Rapporteur: Monsieur ROY

LA FABRIQUE A ENTREPRENDRE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ADIE, IFCG ET BGE DANS LE CADRE DES ACTIONS DE LA FABRIQUE

Dans le cadre d'une convention de 3 ans, régularisée le 30 décembre 2018, entre la Caisse des Dépôts (repris par BPI France), l'Etat et la région Nouvelle-Aquitaine, GrandAngoulême a mis en place le dispositif de la Fabrique à Entreprendre à partir du 1^{er} janvier 2019.

Ce dispositif vise à augmenter la création d'entreprises par les porteurs de projets majoritairement issus des quartiers en favorisant la proximité, et la mise en relation vers les acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprise du territoire. Il définit et met en œuvre avec ses partenaires, un parcours adapté aux besoins des créateurs des quartiers, notamment par l'animation d'ateliers. La coordination de ce parcours est confiée à GrandAngoulême en lien étroit avec l'ADIE (association pour le droit à l'initiative économique), IFCG (Institut de Formation Commerce et Gestion) et depuis cette année BGE (ensemBle pour aGir et Entreprendre).

Afin de donner une meilleure visibilité à ce partenariat, une demande de financement globale a été déposée par GrandAngoulême (délibération n°6 du bureau communautaire du 7 janvier 2021) au titre des actions de la Fabrique à Entreprendre, à savoir :

- 32 ateliers de sensibilisation à la création d'entreprise, dispensés dans les centres sociaux des 5 QPV
- La journée de la Fabrique à Entreprendre le 23 juin 2021
- Le concours de pitchs
- Une étude pour l'ouverture d'une boutique Ecole.

Pour cette mise en œuvre GrandAngoulême va bénéficier d'un soutien de l'Etat à hauteur de 10000 €.

Dans ce cadre, il est proposé de soutenir les actions assurées par l'ADIE, IFCG, BGE, validées aux termes du comité de pilotage du 19 novembre 2020, et consistant en l'animation des ateliers, de la journée de la Fabrique à Entreprendre et du Concours de pitchs comme suit :

ADIE: 9.000,00 €
IFCG: 9 000,00 €
BGE: 4 500,00 €

Au regard de ces éléments, du soutien apporté par l'Etat et de l'engagement de GrandAngoulême au titre de la Fabrique à entreprendre,

Je vous propose:

D'ATTRIBUER des subventions d'un montant de 22 500 € aux partenaires de la Fabrique à Entreprendre pour les actions stipulées ci-dessus comme suit :

ADIE: 9 000 €,IFCG: 9 000 €,

- BGE : 4 500 €.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous documents relatifs à ce dossier.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	<u>Affiché le</u> :
22 juin 2021	22 juin 2021